ARTICLE 5 *CLASSEMENTS*

A) Sauf règlement particulier de la compétition concernée, les classements s'effectueront par addition de points attribués suivant le barème ci-dessous :

- Rencontre gagnée……4 points
- Rencontre nulle……..…2 points
- Rencontre perdue……..1 point
- Rencontre perdue par pénalité ou forfait… ……..0 point

B) Les équipes classées à égalité de points au classement final, seront départagées de la manière suivante :

1er- par le goal-average **particulier**, à la différence de buts pour et contre,
2°- par le classement au **challenge de la Sportivité**,
3°- par le **goal-average général**, à la différence de buts pour et contre,
4°- par la représentation en arbitrage,
5°- à la meilleure attaque,
6°- par tirage au sort.

C) Dans le cas où **plus de deux** équipes se retrouvent à égalité dans la même poule, ces équipes, seront départagées de la manière suivante :

1er- à la **différence de buts pour et contre**, lors des confrontations entre ces équipes,
2°- par le classement au **challenge de la Sportivité**,
3°- par le **goal-average général**, à la différence de buts pour et contre,
4°- par la représentation en arbitrage,
5°- à la meilleure attaque,
6°- par tirage au sort.

D) Dans le cas où des équipes se retrouvent à égalité de points dans des poules différentes, ces équipes, seront départagées de la manière suivante :

1°- par le classement au **challenge de la Sportivité**,
2°- par le **goal-average général**, à la différence de buts pour et contre,
3°- par la représentation en arbitrage,
4°- à la meilleure attaque,
5°- par tirage au sort.

E) Dans le cas où un « meilleur second » ou « meilleur troisième » doit être désigné alors que les poules comportent un nombre inégal d'équipes, alors le résultat contre l'équipe classée dernière de la (ou les) poules concernée(s) sera(ont) annulé(s) pour comparer le nombre de points de cette équipe avec celles des autres poules.